



## Comité technique

### Compte-rendu · Mardi 29 juin ·



Vous retrouverez la déclaration liminaire de la FSU en ligne avec ce même compte-rendu dans un article complet en ligne : <https://60.snuipp.fr/spip.php?article4224>

### Préparation de la rentrée scolaire 2021 dans le 1<sup>er</sup> degré :

#### 1) Évolution des effectifs à la rentrée 2021

Suite à des évolutions dans les effectifs de certaines écoles du département, plusieurs ouvertures ont été annoncées par l'IA-DASEN. Cette dernière indique qu'il n'y aura pas de fermeture en fin d'année ni à la rentrée 2021. Des comptages pourront être mis en place pour vérifier certaines situations. L'IA-DASEN précise également que les effectifs fluctuent beaucoup en cette fin d'année.

La FSU a rappelé son refus de voir des fermetures en fin d'année scolaire. Cela mettrait les écoles et les personnels en tension. La FSU a également dénoncé le fait que des IEN avaient annoncé de fausses fermetures de classes et les conséquences dramatiques que cela a pu avoir sur les personnels.

#### Liste des ouvertures :

- IEN Auneuil : RPI-131 Lavillettertre / Monneville
- IEN Beauvais Nord : RPI-113 Le Mont Saint Adrien / Savignies
- IEN Compiègne : Armancourt
- IEN Lacroix-Saint-Ouen, école élémentaire Les Bruyères
- IEN Gouieux : Mouy école maternelle L.Michel (**fermeture actée lors du dernier CDEN qui est annulée pour la rentrée prochaine**)
- IEN Margny-Lès-Compiègne : RPI-61 Chevincourt / Machedont
- IEN Pont-Sainte-Maxence : Brenouille, école maternelle D.Forestier
- IEN Senlis : Orry-la-ville, école maternelle

La FSU a également alerté et demandé de la vigilance sur un certain nombre d'autres écoles qui ont des effectifs très importants.

#### 2) Évolution du réseau scolaire à la rentrée 2021 et l'évolution des décharges de direction

Le document communiqué par l'administration :

Évolution du réseau scolaire :



### Évolution des décharges de direction :



#### L'IA-DASEN a précisé :

- Que le texte était maintenant publié. En amont de sa publication, l'IA-DASEN avait provisionné 6 ETP ; dans la réalité 6,15 ETP seront nécessaires. 17 écoles dans le département voient leur décharge passer de 0,33 à 0,5. Toutes les autres évolutions sont indiquées dans le tableau. Le détail ci-dessus.
- Que 5 postes de BD étaient bloqués pour des départs CAPPEI.
- Qu'il y aurait 25 classes de GS dédoublés l'an prochain. Pour la FSU, ces chiffres ne correspondent pas à la réalité.
- Qu'elle maintenait les quotités actuelles des décharges de direction sur les écoles qui accueillent des dispositifs UPE2A malgré le fait que la circulaire nationale ne le précise plus.

#### La FSU a demandé à ce que :

- Des brigades soient clairement identifiées pour remplacer les décharges des petites écoles (1-2-3 classes).
- Des directeur·trices volontaires puissent demander une formation l'an prochain.
- La réunion, avant les congés, d'un groupe de travail sur les missions de remplaçant·es.
- Les IEN soient prudent·es quand ils·elles annoncent des augmentations de décharge de direction et qu'il n'y en a pas.
- Le maintien des AED dans les écoles de REP-REP+ et dans des secteurs plus ruraux comme sur la circonscription d'Auneuil.
- Les TRS soient affectés sur la base de vœux qu'ils·elles émettent sur des couplages transmis en amont par les circonscriptions.
- La transformation des postes de PEMF sur l'école d'application Grébert-Triolet de Beauvais soient remise à l'ordre du jour en 2021-2022.

#### Préparation de la rentrée scolaire 2021 dans le 2<sup>nd</sup> degré :



#### Questions diverses :

- **Modalités de paiement des vacances apprenantes** : les modalités sont inchangées. SRAN payé en HSE par DSDEN et école ouverte payée par le lycée mutualisateur.
- **Postes à profil**: les personnels non retenus sur des postes à profil peuvent demander une audience à Monsieur l'IEA-Adjoint ([ce.iena60@ac-amiens.fr](mailto:ce.iena60@ac-amiens.fr)) afin de connaître les raisons du refus de leur candidature.
- **Date des recours exeat et mouvement** : cette date n'est pas encore fixée.
- **Date de publication du plan départemental de formation** : avant la rentrée 2021.
- **Date à laquelle les personnels non nommés seront appelés ; selon quelles modalités ?** Les modalités ne changent pas par rapport à l'an passé. Une communication est en cours de préparation.
- **Date de la fermeture des services durant les congés d'été** : du 23 juillet au 16 août.
- **Des fiche de vœux pour les emplois du temps des AESH sont-elles prévues ?** Les AESH sont affecté-es à des PIAL. La DSDEN préconise de laisser la possibilité aux AESH d'effectuer des vœux. Pour une demande de changement de PIAL, il faut contacter le service de l'école inclusive qui étudie les possibilités de déplacement avec des permutations possibles en fonction des besoins.